



## Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale

Lettre mensuelle d'information de la fédération autonome de la fonction publique territoriale  
N° 37 Sept - Oct 2017

### HAUSSE DE LA CSG :

### ce que le gouvernement envisage pour les fonctionnaires

Lors d'un groupe de travail, mercredi 13 septembre, le ministère de l'Action et des Comptes publics a présenté aux organisations syndicales de fonctionnaires les scénarios qu'il envisageait pour compenser la hausse de la contribution sociale généralisée pour les agents publics. Au menu, la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité et la création d'une indemnité compensatoire. Quand certains représentants du personnel évoquent une "usine à gaz", d'autres accusent Emmanuel Macron de renier ses engagements sur la hausse promise du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires.

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales du secteur public étaient dans l'expectative. Toutes attendaient de la part du gouvernement des réponses concrètes sur les mesures de compensation qu'il envisageait pour les fonctionnaires en contrepartie de la hausse prévue de 1,7 % de la contribution sociale généralisée (CSG). C'est désormais chose faite. Le ministère de l'Action et des Comptes publics a présenté aux représentants du personnel les scénarios envisagés pour cette compensation lors d'un groupe de travail organisé sur le sujet, mercredi 13 septembre. Dévoilées par Laurent Vercreuisse, le directeur adjoint du cabinet du ministre Gérard Darmanin et par Thierry Le Goff, le directeur général de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), ces annonces n'ont pas convaincu les syndicats de fonctionnaires.

À l'inverse du reste de la population active, et du secteur privé notamment, les agents du secteur public ne pouvaient pas bénéficier de la baisse des cotisations chômage et maladie pour compenser la hausse de leur CSG, puisque celles-ci n'existent quasiment pas dans leur régime. Face à ce constat, le gouvernement et son ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, s'étaient engagés à accorder des mesures compensatoires aux fonctionnaires.

### Usine à gaz

Parmi les scénarios envisagés par le gouvernement, figure notamment la suppression pour les fonctionnaires de la contribution exceptionnelle de solidarité de 1 % (CES) au régime d'assurance chômage et l'abrogation de la cotisation maladie de 0,75% pour les contractuels. "Mais avec ces solutions, il y aura une perte de pouvoir d'achat pour les agents, notamment pour ceux qui sont exonérés de CES", précise Denis Turbet-Delof, délégué Fonction publique chez Solidaires.

Pour y remédier, les services du ministère ont indiqué aux syndicats de fonctionnaires qu'une indemnité compensatoire pourrait être créée au 1er janvier 2018, et ce en plus de la suppression des précédentes cotisations. "Ce qui pose le problème de la fonction publique territoriale, compte tenu du principe de libre administration des collectivités", souligne-t-on à la **Fédération autonome de la fonction publique (FA-FP)**. Mais "à part ça rien, pas plus de scénarios", poursuit son **secrétaire général Pascal Kessler**.

Quand certains syndicalistes évoquent un calcul "complexe" présenté par les services du ministère, d'autres parlent d'une "véritable usine à gaz". Un flou qui ne les aide pas à savoir si le scénario envisagé dégagera du pouvoir d'achat pour les fonctionnaires, comme l'avait promis dans sa lettre aux agents publics le candidat Emmanuel Macron en avril dernier. "On a plutôt l'impression qu'il n'y aura pas de perte", estime un syndicaliste présent à la réunion. Le secrétaire général de la Fédération générale des fonctionnaires (Force ouvrière), Christian Grolier, évoque de son côté sa "déception" suite à la présentation d'un "scénario inacceptable" par les services du ministère de l'Action et des Comptes publics.





## SANTÉ DES FONCTIONNAIRES : LA CONCERTATION RELANÇÉE

Lors d'une réunion consacrée à la santé et à la sécurité au travail des agents publics, le 18 septembre, la direction générale de l'administration et de la fonction publique a estimé que les avancées récemment intervenues dans ces domaines devaient être officiellement actées. De nouvelles orientations seront discutées d'ici la fin de l'année, dans le cadre de plusieurs groupes de travail avec les organisations syndicales du secteur public.

L'essai doit être transformé sur la santé et la sécurité au travail des fonctionnaires. C'est le constat qu'ont partagé les organisations syndicales du secteur public d'un côté et la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) de l'autre, lors du premier groupe de travail du quinquennat consacré à l'amélioration des conditions de vie au travail des agents publics et à la prévention de l'inaptitude, lundi 18 septembre.

Même si des "avancées significatives récentes" ont eu lieu, il faut "avancer dans la mise en œuvre effective des mesures résultant d'une évolution du cadre normatif", indique la DGAFP dans son support de présentation présenté aux représentants du personnel et qu'Acteurs publics s'est procuré.

**Une observation partagée par les représentants syndicaux présents à la réunion, parmi lesquels André Guenec, de la FA-FP et Christophe Godard, de la CGT, ce dernier exprimant le besoin des organisations syndicales "de savoir si ce qu'elles ont précédemment négocié a véritablement servi à quelque chose". "Nous regrettons néanmoins qu'aucun membre du cabinet [du ministre de**

**l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, ndlr] n'ait été présent à la réunion, ajoute Christophe Godard, ce qui prouve le peu d'importance qu'attache le cabinet au sujet de la sécurité et de la santé au travail des agents publics."**

### Chantiers à "approfondir"

Quant au plan pluriannuel du 28 mars dernier "pour une meilleure prise en compte de la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique", signé par l'ex-ministre de la Fonction publique Annick Girardin, la DGAFP appelle à "se nourrir des travaux menés dans le cadre de [son] élaboration pour définir les orientations à approfondir et les nouveaux sujets de discussions".

**Trois thèmes de concertation, déjà identifiés dans le plan pluriannuel, sont ainsi "proposés" par la DGAFP afin d'être "approfondis". Tout d'abord, la prévention de l'inaptitude en "développant la connaissance des facteurs risques", le maintien dans l'emploi par la préparation au reclassement et l'aide à la reconversion par accompagnement professionnel. Ensuite, la médecine de prévention, confrontée à une crise démographique et d'attractivité depuis plusieurs années, et qu'André Guenec (FA-FP) qualifie de "serpent de mer". Sur cette dernière, la DGAFP propose des pistes de réflexion, notamment pour "faciliter les reconversions en cours de carrière vers la médecine de travail".**

Autre thème de réflexion proposé par la DGAFP : les instances médicales (chargées de donner des avis sur les questions médicales des agents), que plusieurs corps d'inspection avaient qualifiées de "fragmentées, éclatées et mal pilotées" dans un rapport rendu public en mai dernier. La DGAFP a notamment proposé aux organisations syndicales une présentation du rapport d'inspections par leurs auteurs et de "définir, parmi les orientations proposées (par ceux-ci), celles à engager". Une proposition acceptée par les représentants du personnel, "à condition que les membres des corps d'inspection ne présentent pas seulement leur diagnostic que l'on partage, mais aussi leurs propositions que nous rejetons", prévient Christophe Godard, de la CGT. Le rapport de la mission d'inspection proposait notamment d'alléger le fonctionnement des instances médicales et des cas de saisine, ainsi qu'une restructuration du pilotage administratif et médical de ces dernières.

*Acteurs Publics : Publié le 19 Septembre 2017*



# LE “GRAND FORUM DE L’ACTION PUBLIQUE” PORTERA AUSSI SUR LES MISSIONS



Lors de la deuxième réunion de concertation sur le sujet, mardi 19 septembre, le ministère de l’Action et des Comptes publics a annoncé que la consultation prévue dans le cadre du “Grand forum de l’action publique” ne concernerait plus seulement le ressenti des personnels sur leurs conditions de travail, mais également les missions du service public. Les représentants craignent néanmoins la concordance de cette consultation avec le plan “Action publique 2022”.

La seconde réunion de concertation sur les modalités d’organisation du “Grand forum de l’action publique” – nouveau nom du “Grand forum des services publics” – était attendue de pied ferme par les organisations syndicales de fonctionnaires. Réunies par le ministre de l’Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, mardi 19 septembre, celles-ci ont pris connaissance du changement de positionnement du gouvernement sur la teneur de la consultation qu’il souhaitait engager à propos du service public.

Selon plusieurs remontées syndicales, le ministre, accompagné de son directeur général de l’administration et de la fonction publique (DGAFP), Thierry Le Goff, aurait en effet annoncé que la consultation portera à la fois sur les missions du service public et sur le ressenti du personnel. Celle-ci devrait débuter dès le mois de novembre jusqu’en janvier 2018 et son suivi devrait être assuré par un comité de pilotage composé à la fois de membres de la DGAFP et des organisations syndicales. Par ailleurs, une nouvelle réunion est prévue le 2 octobre prochain afin d’évoquer le contenu précis des questionnaires qui seront adressés aux usagers et agents.

Lors de la première réunion de concertation sur le sujet, le 7 septembre, plusieurs représentants du personnel avaient reproché au ministère de limiter la consultation prévue au seul vécu des agents dans le cadre de leur travail. Certains syndicats évoquaient leur “déception”, voire une “erreur de casting” au vu de la première mouture présentée par l’exécutif.

## Élargissement aux usagers

Aujourd’hui, “l’exposé est beaucoup plus clair, affirme Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques. Cela confirme l’utilité de deux réunions.” “Solidaires revendiquait un vrai débat sur les missions de services publics sans préalable ni contrainte budgétaire, mais il reste à connaître les questions qui seront posées”, tempère Denis Turbet-Delof, délégué général fonction publique du syndicat.

**L’élargissement de la consultation aux usagers (et non plus seulement aux agents) devrait aussi être actée dans le deuxième scénario prévu pour le Grand forum des services publics. “C’était en effet un regret que les usagers ne puissent pas initialement exprimer leur attachement et leurs attentes quant aux services publics, affirme Bruno Collignon, président de la Fédération autonome de la fonction publique (FA-FP). L’élargissement devrait permettre de poser clairement la question de la place du service public dans la société d’aujourd’hui (et de demain) et les souhaits des usagers dans ce domaine.”**

## Spectre du plan “Action publique 2022”

Reste désormais à connaître la finalité exacte du “Grand forum de l’action publique”. Plusieurs organisations syndicales présentes à la réunion (l’Unsa notamment) se sont inquiétées de la concomitance de la consultation avec le lancement du plan “Action publique 2022”, qui devrait intervenir le 29 septembre prochain.

Face aux inquiétudes syndicales, le ministre de l’Action et des Comptes publics aurait annoncé que la consultation se ferait distinctement de ce plan. “Pour le ministre, la consultation doit uniquement élargir la vision du gouvernement”, rapporte un représentant du personnel présent à la réunion.

Acteurs publics : Publié le 19 septembre 2017





## ACTION PUBLIQUE : AGENTS ET USAGERS SERAIENT CONSULTÉS DE NOVEMBRE À JANVIER 2018

**Les agents de la fonction publique et les usagers devraient pouvoir donner leurs avis sur l'action publique de novembre à fin janvier prochain. C'est ce qui aurait été annoncé par Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics, mardi 19 septembre 2017, lors du deuxième groupe de travail dédié à l'organisation de la consultation.**

Gérald Darmanin souhaite voir le « grand forum de l'action publique » se dérouler de novembre prochain à fin janvier 2018. C'est ce que rapportent, mardi 19 septembre 2017, les participants du deuxième groupe de travail sur l'organisation de cette consultation (dématérialisée et sur le terrain) : des agents d'une part et des usagers d'autre part.

Pour mémoire, les organisations syndicales (OS) étaient sorties quelque peu dubitatives, le 7 septembre, de la première réunion. L'avis des usagers semblait être occulté : seules étaient abordées des questions relatives aux ressources humaines.

Le périmètre de la consultation s'est éclairci ce mardi, ne serait-ce que par le choix d'un nouvel intitulé, qui ferait consensus. Aux « états généraux des services publics », puis le « grand forum des services publics », succèderait désormais le « grand forum de l'action publique ».

### Bon timing

« Quand "les services publics" faisaient référence à l'administration fonctionnelle, le terme d' "action publique" est plus englobant », pointe Jean-Robert Massimi, directeur général du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT). Lequel « servira de plateforme aux associations d'employeurs territoriaux lors des différents groupes de travail prévus à l'agenda social auxquels ils seront conviés », explique-t-il.

Le directeur général dit sa satisfaction de voir cette consultation des agents et des usagers s'articuler avec les assises des Outre-mer, dont le lancement officiel doit intervenir fin septembre 2017. Le ministre de l'Action et des comptes publics aurait d'ailleurs indiqué son intention de rencontrer la ministre des Outre-mer et ex-ministre de la fonction publique, Annick Girardin, pour discuter de la bonne articulation à trouver entre les deux événements.

### Sans lien avec « le comité d'action publique 2022 »

Autre promesse, indiquent plusieurs participants au groupe de travail : cette consultation serait décorrélée du « comité d'action publique 2022 ». Prochainement lancé par l'exécutif, celui-ci a pour objectif de réfléchir à un « plan d'action » afin de dessiner une vaste réforme de l'État sur le quinquennat, passant notamment par une diminution de la dépense publique.

**« Nous restons prudents sur les intentions », reconnaît Bruno Collignon, président de la FA-FP. Pour la fédération autonome, il faudra, dans le cadre du grand forum, évaluer les richesses engendrées par le service public, « tant d'un point de vue comptable qu'au regard des facteurs de cohésion sociale et de solidarité », rappelle-t-il.**

Baptiste Talbot, secrétaire général de la fédération CGT des Services publics, insiste pour sa part sur le fait que « la consultation des agents et des usagers aurait dû précéder les arbitrages budgétaires », sur le gel du point d'indice en 2018, ou encore plus récemment la hausse de la contribution sociale généralisée. « Dans un contexte de baisse de 60 milliards de la dépense publique, [l'exercice du grand forum] est forcément biaisé », selon lui.

### Quid des questions aux usagers

Jusqu'au 2 octobre prochain – date du prochain groupe de travail – les organisations syndicales se donnent le temps de l'analyse des questions proposées à destination des agents d'une part, et des usagers d'autre part.

L'une d'entre elles retient tout particulièrement l'attention de Luc Farré, secrétaire général Unsa Fonction publique. Elle consiste à demander à l'utilisateur ce qui, selon lui, devrait relever exclusivement du service public et à quelles missions pourrait être associé le service marchand. « Ce n'est pas le type de questions que nous souhaitons voir figurer dans le questionnaire. »

Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT Fonctions publiques, dit en tout cas souhaiter que les groupes de travail « ne se multiplient pas à l'infini, que cette consultation interviendra vraiment dans le calendrier qui vient d'être proposé, pour que le diagnostic soit véritablement posé début 2018 ».